

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 mars 2016

(Convocations du 7 mars 2015)

L'an deux mille seize le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

**Étaient présents :** Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Michel DELHAISE, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE – Adjointes, Dominique TREHOU, Philippe BEYAERT, Sylvie LEMAIRE, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hervé WARGNYE, David LEFEBVRE, Alexandra PAWLAK, Chantal DUBOIS, Nicole DELVIGNE, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER.

**Étaient excusées :** Marie-Brigitte BAUDUIN qui a donné procuration à Michel Delhaise, Hermine DELMAU qui a donné procuration à Dominique Tréhou, Chloé COUPLET

**Était absent :** Bertrand BAUDUIN

Alexandra PAWLAK a été désignée secrétaire de séance.

---

## 1. Approbation du Compte de gestion 2015

(Voté à l'unanimité)

## 2. Vote du Compte administratif 2015

(Voté à l'unanimité)

### Section de fonctionnement

Dépenses.....	-	1 765 343,53 €
Recettes .....		2 260 182,79 €
Excédent 2015.....		494 839,26 €
Excédent antérieur.....		66 374,86 €
<b>RESULTAT CUMULE .....</b>		<b>561 214,12 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses .....	-	410 733,36 €
Recettes .....		898 415,54 €
Excédent 2015 .....		487 682,18 €
Excédent antérieur .....	-	159 357,26 €
<b>RESULTAT CUMULE .....</b>		<b>328 324,92 €</b>
Dépenses engagées non mandatées :	-	111 279,25 €
Recettes justifiées non réalisées :		29 637,40 €
<b>RESULTAT DEFINITIF .....</b>		<b>246 683,07 €</b>

## 3. Affectation de résultat de 2015

(Voté à l'unanimité)

Report à nouveau en fonctionnement : 16 214,12 €

Réserve en investissement 545 000 €

#### 4. Tarifs communaux

(Voté à l'unanimité)

##### A compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 :

- **Droit de place** - 25 €

- **Salle des Fêtes – Pour les personnes domiciliées à Lecelles** Vin d'honneur : 250 € ; Repas : 450 € - Pour les extérieurs : Repas : 550 €

- **Concession Cimetière** - 15 ans : 21 € le m<sup>2</sup> ; 50 ans : 63 € le m<sup>2</sup>

- **Urne Columbarium** - 10 ans : 273 € ; 30 ans : 546 € ; 50 ans : 824 €

##### A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

#### CENTRE DE LOISIRS

Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse). Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	33 €	49 €
De 401 à 750 €	36 €	53 €
Supérieur à 750 €	38 €	59 €
Enfants participant au centre à mi-temps (après-midi pour les enfants de 4 à 6 ans pour le centre de juillet) Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	15,50 €	23,50 €
De 401 à 750 €	16,50 €	25,50 €
Supérieur à 750 €	17,50 €	26,50 €

#### GARDERIE PERICENTRE

Garderie des Centres de loisirs de Juillet (Rappel des créneaux : le matin de 7h30 à 9h ⇨ 1 H 30 ; le soir de 17h à 18h30 ⇨ 1 H 30)	
Quotient familial de la CAF	Tarifs
De 0 à 400 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60 €
Supérieur à 750 €	2 €

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**GARDERIE SCOLAIRE :**

Le matin : Du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h30 ;	
Le soir : Le lundi et le mardi, de 16h à 17h30 et de 17h30 à 18h30 ;	
Le jeudi (après les NAP) de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 ;	
Le vendredi, de 15h à 16h, de 16h à 17h30 et de 17h30 à 18h30.	
Quotient familial de la CAF	Tarif par créneau
De 0 à 400 €	1,20 €
De 401 à 750 €	1,30 €
Supérieur à 750 €	1,60 €

<b>Temps d'activités périscolaires</b>
Le jeudi, de 13h30 à 16h30 ⇨ 3 H
<b>4 € pour l'après-midi</b>

**CANTINE : 3,60 €**

**5. Subventions aux associations**

(Voté à l'unanimité)

**La dotation scolaire à l'Ecole du Centre pour les fournitures scolaires est fixée à 10 192 €.**

OCCE Ecole du Centre – Projet pédagogique	2 496 €
OCCE Ecole du Centre – Prix	1 664 €
OCCE Ecole du Centre – Dictionnaires	572 €
Amicale de l'Ecole Publique - Subvention	540 €
APEL Ecole Sainte Marie - Subvention	270 €
APEL Ecole Sainte Marie – Projet pédagogique	1 236 €
APEL Ecole Sainte Marie – Prix	1 488 €
APEL Ecole Sainte Marie - Dictionnaires	650 €
AFN	400 €
Amicale des Donneurs de Sang	150 €
Amis du Clocher	250 €
Amitié Lecelloise	200 €
ARCAD	200 €
Cercle Historique	200 €
Comité des Fêtes Quartier Rue des Fèves	300 €
Cyclo-Club Lecelles	300 €
Doigts de Fée	150 €
Football Club Lecelles Rosult	4 600 €
Gym Aérobie	700 €
Harmonie de Lecelles	800 €
Harmonie de Lecelles pour l'école de musique	6 000 €
Imagine	200 €
Memphis Country	155 €
Pétanque Lecelloise	155 €

Pyracelles	100 €
Récréation	100 €
Sophro Zen Attitude	150 €
Tennis de Table Lecellois	700 €
APEI de St Amand	550 €
SPL Centre Aquatique Intercommunal	10 619,98 €

## 6 - Dotations 2016

(Voté à l'unanimité)

Versement de la dotation à l'O.G.E.C de l'Ecole Sainte Marie en application du Contrat d'association : 72 540,84 €

## 7 - Taux d'imposition en 2016

(Voté à l'unanimité)

Maintien des taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux restent les suivants : Taxe d'habitation : 16,69 %, Taxe foncière (bâti) : 18,12 % et Taxe foncière (non bâti) : 48,58 %.

## 8. Budget primitif 2016 avec reprise des résultats 2015

(Voté à l'unanimité)

### Section de fonctionnement :

Dépenses .....	2 199 998,12 €
Recettes .....	2 183 784,00 €
Excédent reporté de 2015 (002).....	16 214,12 €

### Section d'investissement :

Dépenses .....	1 066 29,85 €
Recettes .....	819 346,78 €
Solde d'exécution reporté (001)...	328 324,92 €
Excédent 2015 reporté (1068) .....	545 000,00 €

## 9. Organisation de la garderie périscolaire

(Voté à l'unanimité)

Le créneau de la garderie périscolaire du mercredi de 12h à 13h est supprimé, à compter de la rentrée de septembre 2016. La garderie s'organise comme suit :

Le matin : Du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h30 ;

Le soir : Le lundi et le mardi, de 16h à 17h30 et de 17h30 à 18h30 ;

Le jeudi (après les TAP) de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 ;

Le vendredi, de 15h à 16h, de 16h à 17h30 et de 17h30 à 18h30.

## **10. Organisation des Accueil de loisirs (ALSH)**

(Voté à l'unanimité)

- Organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant les petites vacances d'Hiver, de Printemps et de Toussaint, ainsi qu'en juillet pour la durée restante du mandat ;
- Autorisation donnée à M. le Maire à recruter des agents non titulaires saisonniers pour ces ALSH. Leur nombre variera en fonction des effectifs des inscrits et de leur âge pour respecter les règles d'encadrement en vigueur.
- Les agents recrutés auront la fonction et le grade d'adjoints territoriaux d'animation 2<sup>ème</sup> classe et seront nommés au 1<sup>ère</sup> échelon de l'échelle 3 pour le directeur du centre de juillet (pour information, actuellement indice brut : 400, indice majoré : 363) et au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 (pour information, actuellement indice brut 340, indice majoré : 321) ;
- Ces rémunérations tiennent compte de l'augmentation des rémunérations de la Fonction publique et sont susceptibles d'être réévaluées.

Les rémunérations seront en fonction du nombre d'heures effectuées.

Des heures supplémentaires pourront être versées si besoin.

Les congés payés seront versés automatiquement.

## **11. CAPH - Modification statutaire – Réseaux et services locaux de communications électroniques**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal

- accepte le transfert de la compétence pleine et entière en matière de réseaux et de services locaux de communications électroniques tel que visé à l'article L.1425-1 du CGCT
- acte que les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut seront modifiés en conséquence, par arrêté préfectoral : modification de l'article C/11° des statuts de la CAPH pour y insérer, au titre des compétences facultatives, la compétence en matière de réseaux et de services locaux de communications électroniques précitée dans les présents termes : « Réseaux et de services locaux de communications électroniques et aménagement numérique au sens de l'article L.1425-1 du CGCT »
- autorise M. le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

## **12. Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal sollicite de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement : Rénovation des châssis de la Mairie.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

## **13. CAPH - Télé-assistance dans le cadre du service commun ADS**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'adhésion de la commune de LECELLES au service de télé-assistance ADS de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et autorise M. le Maire à signer cette convention.

#### **14. Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal de Lecelles décide la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A.), pour les agents des filières administratives (attachés, rédacteurs et adjoints), d'animation (adjoints d'animation) et sociale (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

#### **15. Enquête publique - Avis sur la demande d'autorisation de procéder à des travaux de drainage agricole**

(20 voix Pour et 1 abstention : Manuel DONNEZ)

Avis favorable suite à l'enquête publique après le dépôt par l'Association Syndicale Autorisée de Drainage Scarpe-Aval (ASAD) d'un dossier pour obtenir l'autorisation au titre du code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour des travaux de drainage agricole.

#### **16. Motion pour le maintien des dotations de l'Etat**

(20 voix Pour et 1 voix Contre : Jacqueline DONNEZ)

Adoption d'une motion dénonçant les ponctions opérées dans la Dotation Globale de Fonctionnement et appelant nos concitoyens à s'associer à la campagne de pétition qu'il lance pour dire « non à la suppression de ces dotations ! ».

#### **17. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN**

(20 voix Pour et 1 abstention : Manuel DONNEZ)

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de SERAIN (Aisne) « Eau Potable » et « Assainissement Collectif », la proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord), et l'adhésion de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) « Assainissement Non Collectif ».

#### **18. Demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local**

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal adopte le programme d'investissement estimé à 28 411,77 € HT pour la restauration de la toiture du presbytère et sollicite l'attribution du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER